E 4817

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

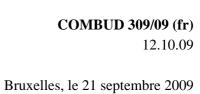
SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 octobre 2009 Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 octobre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Budget général de l'Union européenne. Section VII. Comité des Régions. Virement de crédits Inf 3/2009.



BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE SECTION VII — COMITÉ DES RÉGIONS

VIREMENT DE CRÉDITS Inf 3/2009

(Article 24 du Règlement financier)

Exposé des motifs

1. **Introduction**

Plusieurs facteurs – principalement l'augmentation des coûts des transports, du nombre de journées de voyage et des activités politiques des membres du CdR avec les autres institutions européennes et les collectivités locales et régionales – rendent nécessaire le renforcement de la ligne budgétaire dédiée aux frais de voyages et de séjour des membres.

2. **Description**

	Propo	sition de virement de crédits de titre à titre: CdR-Inf 3/2009)	
		Dépenses non obligatoires		
			Débit	Crédit
			(en	(en
			euros)	euros)
<u>Titre</u>	1			
Du chapitre	10	Membres de l'Institution		
Article	105	Cours pour les membres de l'institution	14,500	
Du chapitre	16	Autres dépenses concernant les personnes liées à		
		l'institution		
Article	162	Frais de missions du personnel 60		
<u>Titre</u>	2			
Du chapitre	21	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance		
Poste	2100	Achat, travaux, entretien et maintenance des	85,020	
		équipements et des logiciels; travaux connexes		
Poste	2103	Télécommunications	17,980	
Article	214	Matériel et installations techniques	52,000	
Article	216	Véhicules	13,000	
Chapitre	23	Autres dépenses de fonctionnement administratif		
Article	230	Papeterie, fournitures de bureau et consommables		
		divers		
Chapitre	25	Réunions et conférences		
Poste	2541	Observateurs		
Chapitre	26	Expertise et information		
Poste	2624	Dépenses afférentes aux ressources archivistiques	19,890	
Article	264	Dépenses de publication, d'information et de	40,000	
		participation aux manifestations publiques: activités		
		d'information et de communication		
Au titre	1			
Chapitre	10	Membres de l'institution		
Poste	1004	04 Frais de voyage et de séjour pour réunions,		397,890
		convocations et frais annexes		

3. Situation des crédits au 25 septembre 2009

Proposition de virement de crédits de titre à titre: CdR-Inf 3/2009

Poste	Crédits initiaux +/- virements	Engagements contractés	Paiements effectués	Crédits disponibles avant virement	Montant du virement proposé	Crédits disponibles après virement proposé
<u>Donneurs</u>						
A-105	38.500	20.000	1.733	18.500	-14.500	4.000
A-162	500.000	440.000	227.559	60.000	-60.000	0
A-2100	863.160	734.352	480.706	128.808	-85.020	43.788
A-2103	264.820	167.920	167.920	96.900	-17.980	78.920
A-214	621.243	357.023	261.564	264.220	-52.000	212.220
A-216	85.621	71.053	47.211	14.568	-13.000	1.568
A-230	230.064	147.656	67.335	82.408	-25.500	56.908
A-2541	86.940	6.940	0	80.000	-70.000	10.000
A-2624	124.790	104.900	24.345	19.890	-19.890	0
A-264	408.000	347.500	123.827	60.500	-40.000	20.500
Receveurs						
A-1004	6.382,844	6.382,844	4.071,468	0	397.890	397.890

4. Explication de la nécessité de crédits

Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes (poste 1004 pour 397.890 €)

La nécessité de virements de crédits supplémentaires pour le poste budgétaire 1004 est estimée à un montant total de 397,890 € Les principaux facteurs ayant entraîné la nécessité de renforcer ce poste budgétaire sont les suivants:

- a) la hausse considérable du coût des transports en 2008; ce facteur n'était pas prévisible lorsque la demande de budget 2009 a été élaborée, c'est-à-dire à la fin 2007 et au début 2008;
- b) l'augmentation des frais de transports mentionnée au point a) ci-dessus s'est traduite par une augmentation du coût moyen des réunions, par exemple:

Coût moyen	Coût 2009	Coût 2008	
	(en €)	(en €)	
Session plénière	429.844	420.000	
Réunion de commission	82.875	78.058	

- c) augmentation du taux de présence des membres aux réunions des commissions et des groupes de travail, ainsi qu'aux séminaires;
- d) augmentation du nombre total de réunions pour 2009, due principalement aux nouvelles activités ou à l'élargissement des activités politiques, y compris l'Assemblée régionale pour l'Europe et la Méditerranée (ARLEM), la plateforme de suivi de Lisbonne (LMP), le Groupe européen de coopération territoriale (EGTC), la commission temporaire ad hoc, le groupe de surveillance de la coopération, une conférence à Bruges et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe.

5. Crédits disponibles

5.1 Cours pour les membres de l'institution (article 105 pour 14.500 €)

Le budget annuel de cet article couvre le droit des membres à suivre des cours de langues. Toutefois, la demande actuelle de cours et le nombre de nouvelles demandes jusqu'à la fin de l'année se sont révélés quelque peu inférieurs aux prévisions; en conséquence, 14.500 € peuvent être transférés à d'autres lignes budgétaires.

5.2 Frais de mission du personnel (article 162 pour 60.000 €)

Il est impossible de connaître avec précision le nombre exact et le coût des missions du personnel au moment de la préparation du budget. Les estimations du coût des demandes de mission du personnel jusqu'à la fin de l'année indiquent que certains virements inutilisés resteront sur cet article, et pourront être utilisés pour renforcer d'autres lignes budgétaires.

5.3 Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels; travaux connexes (poste 2100 pour 85.020 €)

Les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de contrat et de gestion des biens immobilisés assistés par une technologie de l'information très élaborée sont en cours. L'on citera notamment une importante analyse des modifications nécessaires aux pratiques de travail dans les différents services impliqués dans les processus financiers. Ces travaux doivent encore être finalisés avant que la mise en oeuvre puisse avoir lieu. Parallèlement, l'élaboration par la Commission européenne des deux nouveaux systèmes se poursuit, des détails techniques ayant été ajoutés au cours de l'année 2009. Ces nouveaux détails techniques doivent également faire l'objet d'analyses avant qu'une décision soit prise. La mise en œuvre n'aura pas lieu avant la fin 2009; dès lors, les virements en rapport peuvent être affectés à d'autres priorités.

5.4 Télécommunications (poste 2103 pour 17.980 €)

L'utilisation réelle du téléphone, qu'il s'agisse de postes fixes ou de téléphones portables, s'est révélée inférieure aux prévisions. En outre, grâce aux nouvelles technologies, y compris l'internet, le coût de la téléphonie en général a baissé, ce qui a permis d'effectuer des économies sur cette ligne budgétaire.

5.5 Équipement et installations techniques (article 214 pour 52.000 €)

Les besoins réels pour l'installation de nouveau matériel technique dans les salles de réunion ont été inférieurs aux prévisions cette année; en effet, le matériel actuel est suffisant et en bon état. Dès lors, les fonds alloués à cet article sont disponibles pour un transfert.

Il convient de noter que pour le budget 2010, des fonds suffisants ont été demandés afin de procéder à la nécessaire modernisation (après 6 ans) des salles de conférence.

5.6 Véhicules (article 216 pour 13.000 €)

Le nombre de véhicules est inférieur d'une unité aux prévisions effectuées lors de l'élaboration du budget. En outre, s'agissant des véhicules en location-vente, tous les coûts (assurances, frais d'entretien, etc.) sont inclus dans le prix, une solution qui s'est révélée extrêmement rentable.

5.7 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers (article 230 pour 25.500 €)

La nomination dans chaque unité d'une personne chargée de coordonner toutes les commandes de **fournitures de bureau** a conduit à une utilisation plus efficace de ces fournitures, ce qui s'est traduit par des économies.

5.8 **Observateurs (poste 2541, 10.000 €)**

Le budget 2009 prévoyait la participation d'observateurs des pays candidats éventuels, ainsi que des pays qui entretiennent avec l'UE une relation spéciale et qui participent aux travaux du Comité des régions. Étant donné le faible nombre des pays candidats restants et compte tenu du fait que le nombre de personnes éligibles à participer aux réunions du CdR s'est révélé inférieur aux prévisions, l'exécution de ce poste budgétaire cette année sera modeste; en conséquence, 70.000 € sont disponibles pour des virements de crédit.

5.9 Dépenses afférentes aux ressources archivistiques (article 2624 pour 19.890 €)

Le nouveau contrat pour l'archivage électronique est plus rentable, ce qui se traduit par des économies. En outre, l'argent alloué à l'entretien du logiciel d'archivage ne sera pas nécessaire cette année.

5.10 Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques: activités d'information et de communication (article 264 pour 40.000 €)

Cette ligne budgétaire est allouée et gérée par les groupes politiques afin de leur permettre d'organiser des manifestations visant à accroître la visibilité du CdR dans les régions et les villes de l'UE. Après avoir analysé les manifestations prévues pour cette année, et compte tenu de la nécessité de renforcer le poste budgétaire 1004 relatif aux membres du CdR, les groupes politiques du CdR ont estimé qu'il était possible de réaffecter certains fonds pour ce poste.

6. Conclusion

Le virement de crédit en faveur du poste "Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes" des membres du CdR (poste 1004) est limité aux besoins nouveaux, non prévus, résultant principalement de l'augmentation des activités politiques du CdR.

* * *

Enregistré le:

Accord du vérificateur, Date

Accord de l'ordonnateur, Date

> Gerhard STAHL Secrétaire général